



MAIRIE DE COLOGNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2020

----- PROCES-VERBAL

Le mercredi seize septembre deux mille vingt à vingt et une heures,
le Conseil Municipal de la commune de Cologne s'est réuni à la Mairie
sous la présidence de **Monsieur ROMERO Cyril**, Maire.

Date de la convocation : 11 septembre 2020

Conseillers en exercice : 15

Sont présents : Myriam CHABANON, Adrien COMMERE, Alain DELOM, Arlette GASPARD,
Alain HERVE, Olivier LARRIEU, Emilie LUNARDI, Dominique MEHEUT, Christophe MIRLEAU,
Christine POIRIER, Cyril ROMERO, André TOUGE, Angélique TROTTIN

Absents excusés : Naïma CAUSSE, Jean-Claude GAUDON

Absents non excusés : néant

Secrétaire de séance : Christine POIRIER

Jean-Claude GAUDON donne procuration à Cyril ROMERO

Ordre du jour :

- DIA
- ACTES (2 Délibérations)
- Aide ADMR
- Primes Covid
- SDEG
- Information : Loyer Ecole
- Restitution caution
- Loyer Cabinet Médical
- Correspondant Défense
- Conseil Municipal des Jeunes
- Questions et informations diverses

La séance débute avec la lecture du Procès-Verbal du conseil municipal du 27 juillet 2020. Il ne fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

D I A

- Vente d'une maison, 4 rue Odon de Terride pour 80000 euros (104 m2 sur deux niveaux)
vendeur : Me Christine ARQUE
acquéreur : Mr GAUTHIER

Le conseil municipal ne préempte pas à l'unanimité des voix.

- Vente d'une maison, 10 Lotissement des Jardins de la Bastide pour 234000 euros (sur un terrain de 1147 m2)
vendeur : Mr et Me Gérard et Patricia SANSONNET
acquéreur : Me Marie MOULAS

Le conseil municipal ne préempte pas à l'unanimité des voix.

- Vente d'un garage au 20 bis rue du Couvent pour 18000 euros (20 m2 au sol) + Droits
vendeur : POUYDEBAT LABORDE
acquéreur : Mr Martin PASA

Le conseil municipal ne préempte pas à l'unanimité des voix.

ACTES

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'existence d'une « plateforme de dématérialisation » destinée aux échanges avec la préfecture, la communauté des communes ainsi que les services fiscaux.

Il s'agit de privilégier les échanges de manière informatique, dématérialisée, aux nombreux avantages :

- réduction des coûts d'impression et d'envoi
- rendre les actes exécutoires sans délai
- sécuriser les échanges en assurant fiabilité, traçabilité et confidentialité
- télétransmettre en temps réel des actes à la préfecture avec possibilité d'annuler un envoi en cas d'erreur
- recevoir des AR automatiques en temps réel de la préfecture
- poursuivre les échanges relatifs aux conseils et aux contrôles juridiques et budgétaires avec les représentants de l'état
- promouvoir la chaîne de dématérialisation et contribuer à la protection de l'environnement.

Ce service est payant, normé et agréé par l'état.

Pour les communes de moins de 1000 habitants il s'élève à 75 euros payables au centre de gestion.

Il comprend la formation (logiciel fourni par le centre de gestion), l'hébergement (par une structure agréée par l'état) du serveur sécurisé dédié à la télétransmission des actes ainsi que la maintenance.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de prendre deux délibérations :

- Une pour la signature d'une convention d'adhésion à la plateforme avec la préfecture
- L'autre pour les échanges avec les autres services de l'état (communauté des communes ...)

A l'unanimité des voix, les deux délibérations sont adoptées.

ADMR

Me GARDES, responsable bénévole de l'ADMR, demande une aide exceptionnelle à la Mairie pour la perte d'un tiers de son activité durant ces derniers mois. La situation sanitaire a conduit de nombreux bénéficiaires à renoncer aux prestations habituelles alors que dans ce même temps, les charges de l'ADMR sont restées intactes et de nouvelles dépenses sont venues s'ajouter pour la sécurité et la santé des salariés.

En concertation avec les conseillers municipaux, Mr le Maire propose une exonération de deux mois de loyer (environ 1000 euros), comme cela a été fait à l'ensemble du cabinet médical.

Avec 1 abstention et 13 voix pour, la proposition est adoptée.

PRIMES COVID

Le personnel communal, particulièrement mobilisé durant toute la période du confinement, demande une prime exceptionnelle pour avoir assuré la continuité des services (loi du 23 mars 2020).

Les agents communaux ont toujours répondu présents à chaque demande de la mairie (village maintenu propre, désinfection des locaux, actes officiels assurés et télétravail).

Monsieur le Maire propose un geste de reconnaissance, identique pour chaque employé pour garantir l'équité.

Avec une voix contre et 13 voix pour, la proposition est adoptée.

S.D.E.G

Monsieur le Maire propose une délibération aux conseillers municipaux pour renouveler le transfert des compétences au **Syndicat Départemental d'Electrification du Gers** (durée 8 ans). La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.

D'autre part, Mr ROUX et Mr MANSOT (propriétaires à la Chicoue) ont demandé au SDEG le prolongement d'une desserte en énergie du poteau au bout du terrain longeant le bâtiment communal.

Une part de ce raccordement incombe à la mairie (4500 euros). Les taxes Enedis seraient, elles, payées par les deux propriétaires.

A l'unanimité des voix, la proposition est adoptée.

INFORMATION : LOYER ECOLE

L'appartement situé au-dessus de l'école a été reloué à Mr Philippe MUNOZ le jour de l'état des lieux de sortie de la précédente locataire.

RESTITUTION CAUTION

- Me TANTOT (appartement au-dessus de l'école)
- Mr LAGACHE (appartement au-dessus de l'office de tourisme)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la restitution des cautions à chacun des deux locataires sortants.

LOYER CABINET MEDICAL

Le Dr HERNU quitte pour un an le cabinet médical.

Son remplacement n'étant plus possible (le Dr HERNU poursuivant son activité sous son numéro d'Ordre des Médecins), le Dr DUROT souhaite salarier un Dr adjoint pour assurer la continuité des soins et conserver le bail existant, ce qui lui occasionne des frais supplémentaires (deux loyers, les charges y afférant ainsi que le salaire du Dr adjoint).

Le Dr DUROT sollicite un geste de la mairie, soit la moitié du montant du loyer du cabinet du Dr HERNU.

Avec 3 voix contre, 1 abstention et 10 voix pour, la demande est accordée.

CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire propose à la délibération un candidat « correspondant défense », suite aux élections municipales, en la personne tout à fait indiquée (cf sa profession) d'Emilie LUNARDI.

Avec 1 voix contre et 14 pour, la proposition est adoptée.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Monsieur le Maire souhaiterait y réfléchir avec les conseillers municipaux pour le mettre en place pendant le mandat en cours, et propose à Angélique TROTTIN de prendre la tête de ce projet.

Angélique TROTTIN accepte avec plaisir cette mission.

Informations diverses

CABINET MEDICAL

-La psychomotricienne quitte le cabinet médical pour rejoindre l'orthophoniste dont le cabinet se situe au gîte communal (RDC).

Cela lui permet d'agrandir son lieu de travail (avec par exemple un mur d'escalade ainsi qu'une salle de travail sensoriel).

-Le Maire a reçu la candidature d'une kinésithérapeute qui s'installerait (après concertation avec Christian CLEMENCON et Christine POIRIER) dans l'ancien cabinet du Dr DUROT, actuellement occupé par la psychomotricienne.

URGENT : PB de VOISINAGE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'un problème de voisinage concernant les psychologues et les époux PECLOSE (lecture faite d'une lettre que ces derniers ont adressée à Me SAINT-LEU).

En urgence, Monsieur le Maire a proposé un loyer (gîte communal à l'étage), les psychologues prévoyant de quitter Cologne.

LIVRAISON DE LA VOITURE ELECTRIQUE MUNICIPALE

MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire propose que le bâtiment communal jouxtant la mairie, soit récupéré dans sa totalité (100 m² au sol sur deux étages) pour y créer la future médiathèque. La réflexion est ouverte pour de substantielles économies, profitant d'un bâtiment existant.

BOULANGERIE

Avancée des travaux, l'offre de prêt devrait bientôt parvenir au boulanger.

LOCAUX CHABANON

Travaux quasiment terminés (reste le crépi des façades)

DECES DE MR PIERRE BADORC

Monsieur le Maire a fait réaliser une gerbe au nom de la Mairie, du Conseil Municipal et des Employés Communaux à l'occasion des funérailles de l'époux de l'ancienne secrétaire de mairie Me BADORC.

ECLAIRAGE CHEMIN DU ROY

Alain DELOM fait remarquer que les lampadaires sont masqués par la végétation. Les employés communaux interviendront dès que possible.

REFECTION PREVUE DE LA TOTALITE DU LOTISSEMENT DE LA CHRISTIANIE

PANNEAUX LUMINEUX PREVUS PAR MONSIEUR LE MAIRE SUR LA DEPARTEMENTALE A L'ENTREE DU VILLAGE

MISE A JOUR DES HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE SUR LE SITE INTERNET

**DEMANDE DE REMPLACEMENT DE LA PLAQUE DU REGARD DU COMPTEUR D'EAU DE
MELLE JOURDAN A LA CHRISTIANIE**

PANNEAUX SAUVAGES A RETIRER AVANT LA FIN DU MOIS DE SEPTEMBRE

PIGEONS : rdv prévu avec trois séances de tirs et pose d'un effaroucheur après la première, accompagnées d'un élu municipal.
Action légale et déclarée en préfecture.

Clôture de la séance à 22h44